

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 09/07/2019

Date de révision: 09/06/2023

Version: 3.0

Remplace la version de: 02/12/2021

4602

## **CUIVRE LAITON BRONZE**

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : CUIVRE LAITON BRONZE

Code du produit : 4602

Type de produit : Détergent

Groupe de produits : Produit commercial

Groupe de produits : Produit commercial

Autres moyens d'identification : N° UFI: 53RD-N0GR-K00S-AEAT

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

Utilisation de la substance/mélange : Produit nettoyant.

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fabricant**

AVEL Lombre 16320 MAGNAC

16320 MAGNAC LAVALETTE - FRANCE T +33 5 45 64 74 74 - F +33 5 45 64 77 36

avel@avel.com - www.avel.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +33 5 45 64 74 74

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre antipoison de Nancy CHRU de Nancy, Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny 54035 Nancy	+33 3 83 22 50 50	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE)

Date d'émission: 09/07/2019

Date de révision: 09/06/2023

Version: 3.0

Remplace la version de: 02/12/2021

4602

## **CUIVRE LAITON BRONZE**

#### Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05

Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Composants dangereux Alcools en C12-14 éthoxylés, sulfates, sels de sodium; Alcools en C12-13, ramifiés et droits,

éthoxylés (≥ 2,5 EO)

Mentions de danger (CLP) H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au

savon.

P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un

médecin, un CENTRE ANTIPOISON.

#### **Autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### Substances

Non applicable

#### Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide sulfamique	(N° CAS) 5329-14-6 (N° CE) 226-218-8 (N° Index) 016-026-00-0 (N° REACH) 01-2119488633-28	10 – 25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412
Alcools en C12-14 éthoxylés, sulfates, sels de sodium	(N° CAS) 68891-38-3 (N° CE) 500-234-8 (N° REACH) 01-2119488639-16	1 – 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Alcools en C12-13, ramifiés et droits, éthoxylés (≥ 2,5 EO)	(N° CAS) 160901-19-9 (N° CE) 931-954-4	1 – 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation

cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler

immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE)

Date d'émission: 09/07/2019

Date de révision: 09/06/2023

Version: 3.0

Remplace la version de: 02/12/2021

4602

## **CUIVRE LAITON BRONZE**

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau

Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

#### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas

: Dégagement possible de fumées toxiques.

d'incendie

#### Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire

autonome isolant. Protection complète du corps.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

: Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Procédures d'urgence

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Autres informations

#### Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en

manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Protection des mains:



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE)

Date d'émission: 09/07/2019

Date de révision: 09/06/2023

Version: 3.0

Remplace la version de: 02/12/2021

4602

## **CUIVRE LAITON BRONZE**

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié



#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Liquide visqueux.

Couleur : Beige.

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (acétate de

butyle=1)

Point de fusion : Non applicable

Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20°C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible Masse volumique : 1,17 - 1,2 g/cm³ (20 °C) Solubilité Aucune donnée disponible Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : 2800 – 3500 mPa·s (20 °C) Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

#### **Autres informations**

Teneur en COV : 0 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE)

Date d'émission: 09/07/2019

Date de révision: 09/06/2023

Version: 3.0

Remplace la version de: 02/12/2021

4602

## **CUIVRE LAITON BRONZE**

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

#### Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Alcools en C12-14 éthoxylés, sulfates, sels de sodium (68891-38-3)	
DL50 orale rat	4100 mg/kg
DL50 orale	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (OCDE 402)
DL50 voie cutanée	> 2000 ma/kg de poids corporel

Alcools en C12-13, ramifiés et droits, éthoxylés (>= 2,5 EO) (160901-19-9)		
DL50 orale rat	300 – 2000 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg	

Acide sulfamique (5329-14-6)	
DL50 orale	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée. Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (STOT) (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(STOT) (exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Alcools en C12-14 éthoxylés, sulfates, sels de sodium (68891-38-3)		
CL50 poisson 1 7,1 mg/l (Danio rerio (poisson zèbre)) (Essai en dynamique; OCDE 203)		
CL50 poissons 2	1 – 10 mg/l (Brachydanio rerio) (Essai en semi-statique; OCDE 203)	
CE50 Daphnie 1	7,4 mg/l (Daphnia (Daphnie)) (Essai en statique; OCDE 202)	
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 1 mg/l waterflea	
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 10 mg/l	
CE50 72h algues 1	27,7 mg/l (algue) (inhibition de la croissance; OCDE 201)	
CE50 72h algues (2)	10 – 100 mg/l (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) (Essai en statique; OCDE 201)	



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 09/07/2019

Date de révision: 09/06/2023

Version: 3.0

Remplace la version de: 02/12/2021

4602

# **CUIVRE LAITON BRONZE**

Alcools en C12-13, ramifiés et droits, éthoxylés (>= 2,5 EO) (160901-19-9)		
CE50 72h algues 1	1 – 10 mg/l (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) (OCDE Ligne directrice 201)	
Acide sulfamique (5329-14-6)		
CL50 poisson 1	70,3 mg/l	
CE50 autres organismes aquatiques 1	71,6 mg/l waterflea	
CE50 autres organismes aquatiques 2	29,5 mg/l	

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Alcools en C12-14 éthoxylés, sulfates, sels de sodium (68891-38-3)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	100 % (28 jours)
Alcools en C12-13, ramifiés et droits, éthoxylés (>= 2,5 EO) (160901-19-9)	
Alcools en C12-13, ramifiés et droits, éthoxylé	s (>= 2,5 EO) (160901-19-9)
Alcools en C12-13, ramifiés et droits, éthoxylé Persistance et dégradabilité	s (>= 2,5 EO) (160901-19-9)  Facilement biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Alcools en C12-14 éthoxylés, sulfates, sels de sodium (68891-38-3)		
Facteur de bioconcentration (BCF REACH) < 3		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	0,3	
Acide sulfamique (5329-14-6)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) -4,34		

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de	transport de l'ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pou	r le transport		
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environn	ement		
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	Pas d'informations supp	plémentaires disponibles	



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 09/07/2019

Date de révision: 09/06/2023

Version: 3.0

Remplace la version de: 02/12/2021

4602

## **CUIVRE LAITON BRONZE**

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Non applicable

#### - Transport maritime

Non applicable

#### - Transport aérien

Non applicable

## - Transport ferroviaire

Non applicable

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Teneur en COV : 0 %

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%	
zéolites, agents de surface anioniques	<5%	

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FDS

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.